

Déclaration de Sinistre

DEGAT des EAUX
ASSURANCE HABITATION

Emplacement réservé à l'agence qui réceptionne la déclaration (cachet + date de réception) :

NOM :

PRENOM :

ADRESSE :

N° Rue : Code Postal : Ville :

☎/...../...../...../..... email@.....

DATE du SINISTRE :/...../..... **N° du CONTRAT d'ASSURANCE :**

LIEU (adresse, code postal, ville) :

COMMENT REMPLIR LE CONSTAT AMIABLE DEGAT DES EAUX ?

Avant tout prendre immédiatement toutes les mesures possibles pour limiter l'importance du sinistre, sauvegarder vos biens.

2 appartements sont concernés par un même dégât des eaux :

➤ Un seul document « Constat amiable dégât des eaux » est utilisé pour les deux appartements concernés.

3 appartements ou plus sont concernés par un même dégât des eaux :

➤ Chaque personne dont l'appartement est endommagé doit remplir le constat avec celui chez qui l'écoulement a pris naissance.

Si le logement est endommagé par un dégât des eaux dont la cause provient de l'immeuble (infiltration par toiture par exemple), il convient :

➤ Si vous êtes locataire de copropriétaire ou copropriétaire : remplir le constat avec le Syndic de l'Immeuble

➤ Si vous êtes locataire d'une maison individuelle ou d'un immeuble locatif : remplir le constat avec le gérant, ou le propriétaire de l'immeuble.

Séparation des feuillets :

➤ Les 1^{er} et 2^{ème} feuillets : chacun envoie son exemplaire à son propre Assureur, cet envoi vaut déclaration de sinistre.

➤ Le 3^{ème} feuillet : doit être adressé au Syndic ou au Gérant, ou à défaut, au propriétaire de l'immeuble.

Fait à le/...../.....

Signature :

Pièces à fournir (liste non exhaustive) :

Le constat amiable Dégât des Eaux dûment complété et signé

Le devis détaillé de remise en état métré et chiffré

La copie de la facture des réparations de la fuite

La copie de votre contrat d'assurance

La déclaration est à retourner dans les cinq jours après la survenance du sinistre à l'adresse suivante :

VITAL ASSUR – Service Sinistres – 44 Cours Léopold – 54000 NANCY

Pour contacter le Service Sinistres :

☎ 03.83.54.86.87

☎ 03.83.51.28.23

✉ sinistresvitalassur@mgel.fr